

25 jan 2008 -12:44

Appartient à [Conseil des ministres du 25 janvier 2008](#)

## Ariadne - Permis en matière d'armes

Attribution du marché public Ariadne pour les permis en matière d'armes

Attribution du marché public Ariadne pour les permis en matière d'armes

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a décidé d'attribuer le marché public pour l'application Ariadne, dans le cadre du suivi des dossiers de permis en matière d'armes, à la firme CIPAL. La convention avec CIPAL est conclue pour 7 ans.

Ariadne est un système automatisé qui permet de suivre un dossier depuis son entrée jusqu'à sa transmission aux archives et est parfaitement approprié au traitement d'un grand nombre de dossiers. Le SPF Intérieur utilisera ce système pour accélérer l'exécution de la loi sur les armes. Cette nouvelle législation a généré un afflux massif de dossiers au niveau provincial. Il est maintenant nécessaire de trouver une solution rapide et efficace à cette situation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe